
ÉTUDE DES CRÉDITS

2025 – 2026

**Demandes de renseignements particuliers
de l'Opposition officielle**



ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Liste des questions

- RP1 Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2025-2026.
- RP2 Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2024-2025, en indiquant pour chacun :
- a) son mandat;
 - b) la liste des membres;
 - c) le budget dépensé;
 - d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
 - e) les résultats atteints.
- RP3 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2024-2025. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
- RP4 Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2024-2025. Fournir :
- a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
 - b) la liste des membres du conseil d'administration;
 - c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
 - d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
- RP5 Pour chaque programme créé en 2024-2025, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.
- RP6 Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la présidence ou de la haute direction :
- a) les frais de déplacement;
 - b) les frais de représentation;
 - c) les frais de repas;
 - d) les frais de voyage;
 - e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.
- RP7 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2024-2025. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.
- RP8 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2023-2024 et 2024-2025, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2025-2026.
- RP9 Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2024-2025 en incluant les coûts, les appels d'offres et les contrats de gré à gré.
- RP10 Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.
- RP11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 :
- a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts de ces campagnes;
 - c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser ;
 - d) le territoire de diffusion;
 - e) le média choisi pour la diffusion;
 - f) les dates de diffusion de la campagne ;
 - g) les objectifs visés par chaque campagne;
 - h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées ;
 - i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.
- RP140 Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2024-2025 et indiquez les précisions pour 2025-2026.
- RP141 Nombre d'ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :
- a) parties impliquées dans le conflit;
 - b) nombre d'ETC affectés à ce conflit spécifique;
 - c) date de début du conflit;
 - d) date de retour de fin du conflit.
- RP142 Le nombre d'effectifs, par catégorie d'emploi, pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.
- RP143 Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.
- RP144 Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.
- RP145 Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025.
- RP146 Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2024-2025.

- RP147 Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du Code du travail et transmettre les décisions pour 2024-2025.
- RP148 Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l'appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2024-2025.
- RP149 Indiquer le nombre d'ordonnances rendues relativement à l'application des articles 45 et 46 du Code du travail et préciser la nature des ordonnances pour 2024-2025.
- RP150 Délais de traitement des dossiers pour 2024-2025, ventilés par secteur. Prévisions pour 2025-2026.
- RP151 Selon le Code du travail ou les normes du travail, le nombre de conciliations prédécisionnelles effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2024-2025.
- RP152 Par article et selon le Code du travail ou la Loi sur les normes du travail, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2024-2025.
- RP153 Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.
- RP154 Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.
- RP155 Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2024-2025.
- RP156 Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2024-2025, par secteur d'intervention.
- RP157 Mesures de réparation imposées pour 2024-2025.
- RP158 Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2024-2025.
- RP159 Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, la nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2024-2025.
- RP160 Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2024-2025.
- RP161 Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2024-2025.
- RP162 Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2024-2025.
- RP163 Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2024-2025.
- RP164 Nombre d'avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2024-2025.

- RP165 Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2024-2025.
- RP166 Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2024-2025.
- RP167 Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.
- RP168 Les crédits dédiés ainsi que les copie des études, analyses, recherches et sondages, au sujet du projet de loi 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.
- RP169 Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2024-2025, veuillez fournir :
- a) les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT;
 - b) le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste;
 - c) les dettes engendrées par le Tribunal;
 - d) le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter;
 - e) les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal.
- RP170 Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.
- RP171 Nombre de plaintes formulées en 2024-2025 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP1

Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2025-2026.

Voici les sommes dépensées à ce chapitre entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

LOGICIELS	
Achat (incluant MS365)	452 265 \$
Entretien	592 962 \$
MATÉRIEL	
Achat	106 082 \$
Entretien	58 342 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	
Internes (personnel du Tribunal)	2 943 430 \$
Externes (entretien du système de mission)	267 212 \$
MCN	650 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS	
Externes	151 761 \$
MCN	354 130 \$
TOTAL	4 926 834 \$

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION : Direction des technologies de l'information

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP2

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2024-2025, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, cinq (5) comités ont été formés par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif pour des comités de sélection ou pour examiner le renouvellement du mandat de certains membres (juges administratifs). Les personnes suivantes ont fait partie de l'un ou l'autre des comités :

Nom	Honoraires	Frais de déplacement
Demers, Isabelle	558 \$	S.O.
Gagné, Pierre	1 086 \$	S.O.
Gesualdi-Fecteau, Dalia	1 000 \$	S.O.
Jacques, Claude	1 500 \$	S.O.
Lacoursière, Marc	1 200 \$	S.O.
Lynch, France	1 750 \$	S.O.
Martin, Claude	1 000 \$	S.O.
Morin, Sophie	400 \$	S.O.
Valois, Martine	1 200 \$	S.O.
Total	9 694 \$	0 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION : Direction des ressources financières et matérielles

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP3

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2024-2025. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Données disponibles au 31 janvier 2025 :

2024-2025				
	Nombre d'employés occasionnels	Pourcentage d'employés occasionnels	Nombre d'employés devenus permanents	Pourcentage d'employés devenus permanents
BP				
DGSO	1	1,6 %	1	100 %
DSJ	2	28,6 %		
DGO	6	2,8 %	2	33.3 %
VP-SST	1	1,5 %		
VP-RT				
VPQC	3	11,1 %		

BP : Bureau de la présidente
DGSO : Direction générale des services à l'organisation
DSJ : Direction des services juridiques
DGO : Direction du greffe et des opérations
VP-SST : Vice-présidence – Division santé et sécurité du travail
VP-RT : Vice-présidence – Divisions relations du travail, services essentiels et construction et qualification professionnelle
VPQC : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP4

Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2024-2025. Fournir :

- a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des membres du conseil d'administration;
- c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Aucune agence, aucun conseil ou comité ne relève du Tribunal administratif du travail.

Les membres du comité de direction du Tribunal sont présentés dans le rapport annuel 2023-2024.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION : Direction des ressources financières et matérielles

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP5

Pour chaque programme créé en 2024-2025, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, le TAT n'a créé aucun programme.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP6

Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence ou de la haute direction :

- a) les frais de déplacement;
- b) les frais de représentation;
- c) les frais de repas;
- d) les frais de voyage;
- e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Voici les informations du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

a) Les frais de déplacement : 11 475 \$

b) Les frais de représentation : 3 077 \$

En vertu des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, la présidente du TAT dispose d'un budget de 4 140 \$ réservé aux frais de représentation. Elle a utilisé 930 \$. Les autres membres du comité de direction ont dépensé un total de 2 147 \$.

c) Les frais de repas : 4 241 \$

d) Les frais de voyage : 8 606 \$

e) Les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Les frais de participation à ces événements totalisent 5 286 \$

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION :

VALIDATION: Bureau de la présidente

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP7

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2024-2025. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, le TAT n'a reçu ou octroyé aucun programme de financement ou de subvention.

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP8

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2023-2024 et 2024-2025, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2025-2026.

Le TAT ne recouvre ni créance ni amende.

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 1^{er} avril 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP9

Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2024-2025 en incluant les coûts, les appels d'offres et les contrats de gré à gré.

Le TAT n'a commandé aucune recherche ni rapport entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 27 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP10

Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.

La liste détaillée se trouve à la page suivante.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 13 mars 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL
Évolution des effectifs réguliers
En date du 31 janvier 2025

Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie	1	2,0	2,0	4,0		9,0
Québec	9	62,0	21,0	23,0		115,0
Saguenay-Lac-St-Jean		4,0	2,0	4,0		10,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière	1	7,0	5,0	9,0		22,0
Yamaska	1	4,0	4,0	3,0		12,0
Chaudière-Appalaches	1	4,0	4,0	6,0		15,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				2,0		2,0
.Rimouski		2,0	3,0	2,0		7,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		4,0	2,0	3,0		9,0
.Drummondville				4,0		4,0
Montréal	4	68,0	28,0	44,0	1,0	145,0
Montérégie	1	6,0	3,0	6,0		16,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval	1	4,0	1,0	5,0		11,0
Laurentides		6,0	2,0	8,0		16,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	3,0	2,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	2,0	4,0		7,0
TOTAL	19	180,0	85,0	135,0	1,0	420,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP11

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser;
- d) le territoire de diffusion;
- e) le média choisi pour la diffusion;
- f) les dates de diffusion de la campagne;
- g) les objectifs visés par chaque campagne;
- h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées;
- i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.

Le TAT n'a mis en œuvre aucune campagne de publicité ou de sensibilisation entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

SOURCE : Service des communications

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP140

Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2024-2025 et indiquer les prévisions pour 2025-2026.

La liste détaillée se trouve à la page suivante.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 13 mars 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL
Évolution des effectifs réguliers
En date du 31 janvier 2025

Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie	1	2,0	2,0	4,0		9,0
Québec	9	62,0	21,0	23,0		115,0
Saguenay-Lac-St-Jean		4,0	2,0	4,0		10,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière	1	7,0	5,0	9,0		22,0
Yamaska	1	4,0	4,0	3,0		12,0
Chaudière-Appalaches	1	4,0	4,0	6,0		15,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				2,0		2,0
.Rimouski		2,0	3,0	2,0		7,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		4,0	2,0	3,0		9,0
.Drummondville				4,0		4,0
Montréal	4	68,0	28,0	44,0	1,0	145,0
Montérégie	1	6,0	3,0	6,0		16,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval	1	4,0	1,0	5,0		11,0
Laurentides		6,0	2,0	8,0		16,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	3,0	2,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	2,0	4,0		7,0
TOTAL	19	180,0	85,0	135,0	1,0	420,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP141

Nombre d'ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :

- a) parties impliquées dans le conflit;
- b) nombre d'ETC affectés à ce conflit spécifique;
- c) date de début du conflit;
- d) date de retour de fin du conflit.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 :

Nombre de conflits	Parties impliquées dans le conflit	Nombre d'ETC affectés à ce conflit	Date du début du conflit	Date de retour de fin du conflit
0	0	0	-	-

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP142

Le nombre d'effectifs, par catégorie d'emploi, pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

Voici les données au 31 janvier 2025 :

CATÉGORIES D'EMPLOI	EFFECTIF
Professionnels	180
Personnel de bureau	135
Techniciens	85
Ouvriers	1
Cadres	19
TOTAL	420

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP143

Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025.
Prévisions pour 2025-2026.

Budget de fonctionnement pour 2024-2025 :

Masse salariale	80 900 000 \$
Fonctionnement	
Loyers	9 086 000 \$
Services professionnels	6 447 000 \$
Transport et communication	2 088 000 \$
Fournitures	1 126 000 \$
Intérêts sur la dette à long terme	273 000 \$
Amortissement des immobilisations	2 170 000 \$
Total fonctionnement	21 190 000 \$
Total des dépenses	102 090 000 \$

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP144

Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

Rémunération de base – effectif régulier	51 787 075,78 \$
Rémunération de base – effectif occasionnel	675 778,71 \$
Rémunération de base – effectif étudiant-stagiaire	738 427,24 \$
Heures supplémentaires – effectif régulier	34 955,58 \$
Heures supplémentaires – effectif occasionnel	743,70 \$
Heures supplémentaires – effectif étudiant-stagiaire	429,11 \$
Primes et indemnités de départ – effectif régulier	1 900 700,92 \$
Primes et indemnités de départ – effectif occasionnel	56 678,95 \$
Primes et indemnités de départ – étudiant-stagiaire	33 779,85 \$
Contribution employeur – effectif régulier	9 368 366,27\$
Contribution employeur – effectif occasionnel	228 194,98 \$
TOTAL	64 825 131,09 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION : Direction des ressources financières et matérielles

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 13 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP145

Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025.

Aucun avis et aucune directive n'ont été émis.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 27 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP146

Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2024-2025.

Aucune nomination à titre de juge administratif entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP147

Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du *Code du travail* et transmettre les décisions pour 2024-2025.

Les tableaux suivants couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

Article 45 : Aliénation ou concession d'entreprise	
Sort des requêtes	2024-2025
Accueillies	130
Désistements	1
Fermeture admin.	0
Règlements	0
Rejetées	0
Sous-total	131

Article 46 : Résolution de difficultés	
Sort des requêtes	2024-2025
Accueillies	1
Désistements	3
Fermeture admin.	1
Règlements	0
Rejetées	0
Sous-total	5

TOTAL	136
--------------	------------

La plupart des requêtes accueillies le sont du consentement des parties, soit par le dépôt d'une requête conjointe ou par la non-contestation de la requête par l'autre partie.

Les décisions motivées des juges administratifs sont accessibles par l'entremise du site Web de la SOQUIJ (<http://citoyens.soquij.qc.ca>), alors que l'ensemble des décisions rendues en vertu des articles 45 et 46 du *Code du travail* sont disponibles sur le site COR@IL (www.corail.gouv.qc.ca).

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP148

Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l'appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2024-2025.

Voir la liste détaillée qui suit.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 20 mars 2025

Liste des plaintes du secteur municipal

No dossier	Date de réception	Recours	Référence juridique	Nom parties
1362814	2024-04-02	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Canton de Westbury
				Nathalie Audet
1362450	2024-04-04	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Chantal Poliquin
				Municipalité de Trécesson
1362785	2024-04-08	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Alain Fournier
				Municipalité d'Ormstown
1365560	2024-04-24	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Josée Normandeau
				Ville de Brossard
1365823	2024-04-26	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sylvie Richard
				Ville de Delson
1366435		Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Martin Lavoie
				Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
1366133	2024-04-29	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Alain François Lamont
				Ville de Boisbriand
1367003	2024-05-03	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sonia Béland
				Ville de Gatineau
1369306	2024-05-21	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Karly Rousseau
1369336		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Ville de Montréal
				Sébastien Beaumont
1369338		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Ville de Montréal
				Stéphane Richer
1369340		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Karyne Grégoire
1369341		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission	Ville de Montréal
				Agence de mobilité durable-Ville de Montréal

			municipale	Jean-Guy Laforest
				Karly Rousseau
				Ville de Montréal
1369428		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	André Moro
				Karly Rousseau
				Ville de Montréal
1369440	2024-05-22	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Gilles Beauregard
				Ville de Montréal
1369555		Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Isabelle Daoust
				MRC des Laurentides
1370427	2024-05-29	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Jules-André L'Aurore
				Ville de Montréal
1370460		Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Agence de mobilité durable-Ville de Montréal
				Fernando Nobrega
				Ville de Montréal
1371028	2024-05-31	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sylvain Brazeau
				Ville de Rigaud
1371682	2024-06-06	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité régionale du comté de Pierre-De Saurel
				Yves Deshaies
1371826		Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Julie St-Laurent
				Municipalité de Durham-Sud
1372868	2024-06-14	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Marie-Hélène Gauthier
				Ville de Mont-Joli
1376569	2024-07-16	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Isabelle Daoust
				MRC des Laurentides
1377680	2024-07-24	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Samba Oumar Ali
				Ville de Montréal / Arrondissement Ville-Marie
1377911	2024-07-25	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Kevin Manitta
				Municipalité de Sainte-Sophie

1378222	2024-07-29	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Pontiac
				Paul Doucet
1380705	2024-08-08	Suspension	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
				Stéphanie Dumont
1381062	2024-08-14	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Ghislain Pitre
				Ville de Percé
1381326	2024-08-21	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Martin Girard
				Ville de Schefferville
1383319	2024-09-11	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Jean-Charles Bourret
				Municipalité de Rivière-Héva
1388239	2024-09-30	Destitution	Article 73 : Loi sur les sociétés de transport en commun	Guillaume Thibault
				Société de transport de Montréal
1385987	2024-10-01	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Espace pour la vie-Ville de Montréal
				Étienne Laurence
1387178	2024-10-03	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité régionale de comté Des Basques
				Nicolas Lessard-Dupont
1387297	2024-10-07	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
				Raphaël Rioux
1386975	2024-10-08	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
				Stéphanie Dumont
1387567	2024-10-09	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	France Dumont
				Ville de Cookshire-Eaton
1389693	2024-10-25	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Nicolas Cervant-Caron
				Ville de Rivière-du-Loup
1389471	2024-10-28	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Antoine Guilbault-Houde
				Municipalité de La Macaza
1389948	2024-10-30	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Ripon
				Sylvain Gauvreau
1390824	2024-11-05	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Julien Leclerc
				Ville de Shawinigan
1391860	2024-11-07	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	James McCulloch

				Ville de Bécancour
1392113	2024-11-08	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Geneviève Rivard
				Ville de Terrebonne
1391484	2024-11-09	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Benoit Poulin
				Ville de Blainville
1391521	2024-11-11	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Leonel Carranza
				Ville de Montréal
1393550	2024-11-20	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Maxime Boissonneault
				Ville de Rigaud
1394845	2024-11-22	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Moïse Mayer
				Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
1394761	2024-11-28	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de La Présentation
				Yves Bérard
1396183	2024-12-04	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Moïse Mayer
				Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
1397568	2024-12-09	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Gabriel Leblanc
				Municipalité de Saint-Donat-de-Montcalm
1397105	2024-12-13	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Dave Potvin
				Ville de Mont-Royal
1397721	2024-12-17	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Moïse Mayer
				Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
1397792		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Marilyne Lafrance
				Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
1398209	2024-12-20	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Alexandre Primeau
				Municipalité de Pointe-des-Cascades
1401683	2025-01-16	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Linda Dubé
				Municipalité de Saint-Aubert
54	Total général			

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP149

Indiquer le nombre d'ordonnances rendues relativement à l'application des articles 45 et 46 du *Code du travail* et préciser la nature des ordonnances pour 2024-2025.

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, aucune ordonnance n'a été rendue relativement à l'application des articles 45 et 46 du *Code du travail*.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP150

Délais de traitement des dossiers pour 2024-2025, ventilés par secteur. Prévisions pour 2025-2026.

Voici les données relatives aux délais de fermeture des dossiers provenant des divisions des relations du travail, services essentiels, et construction et qualification professionnelle pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

Division	Moyenne		Nombre total de dossiers
	Délai imputable au TAT (en jours)	Délai total (en jours)	

Division des relations du travail (DRT)	244	342	6 016
<i>Loi sur les normes du travail</i>	328	449	3 530
<i>Code du travail</i>	119	184	2 305
Division des services essentiels (DSE)	141	149	160
Division de la construction et de la qualification professionnelle (DCQP)	131	244	82
Total des 3 divisions	239	336	6 258

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP151

Selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le nombre de conciliations prédécisionnel effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division des relations du travail.

Voici les informations demandées du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

Législation	Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une conciliation réussie	Nombre de dossiers référés aux juges administratifs	Total
Loi sur les normes du travail	1 207	338	1 545
Code du travail	149	118	267
TOTAL	1 356	456	1 812

Nombre de dossiers fermés du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 selon le type de fermeture

Type de fermeture	Nombre de dossiers
Par décision (accueillis)	1 227
Par décision (rejetés)	487
Par règlement	2 495
Par désistement	1 952
Fermetures administratives	97
Total	6 258

* Il s'agit de l'ensemble des dossiers des divisions des relations du travail, des services essentiels, et de la construction et de la qualification professionnelle.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP152

Par article et selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2024-2025.

Cette question ne concerne que la Division des relations du travail.

Délai de traitement (en jours) des dossiers réglés par mois du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

Mois	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Avril	70,5	108,0	110,2	156,4	196
Mai	77,0	92,0	116,3	167,2	287
Juin	55,0	83,0	108,8	180,4	175
Juillet	68,0	79,0	100,3	129,1	231
Août	87,0	115,0	119,2	160,9	250
Septembre	41,0	146,0	99,7	199,8	254
Octobre	84,0	161,0	164,9	262,4	329
Novembre	64,0	114,0	110,1	199,4	245
Décembre	91,0	133,0	146,9	207,6	145
Janvier	83,0	97,0	103,2	148,7	193
Loi sur les normes du travail					
Avril	277,0	328,0	344,3	447,7	357
Mai	262,0	320,0	325,1	448,1	372
Juin	257,0	302,5	303,2	421,2	334
Juillet	245,0	287,0	321,9	404,9	315
Août	266,0	308,0	461,0	588,1	289
Septembre	258,5	316,5	311,3	395,3	344
Octobre	255,0	324,0	327,5	521,0	470
Novembre	252,0	338,5	312,2	449,0	390
Décembre	257,0	285,0	296,9	390,5	315
Janvier	259,0	306,0	301,3	410,8	343

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VP des relations du travail.

.../2

**Délai de traitement (jours) des dossiers réglés
du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
selon les principaux articles du *Code du travail* et de la *Loi sur les normes du travail***

	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Article 16 <i>Plainte en matière de mesures disciplinaires – congédiement</i>	63,0	146,0	115,3	257,4	368
Article 25 <i>Requête en accréditation, champ libre</i>	34,0	35,0	52,1	81,9	253
Article 25 <i>Requête en accréditation, conflit</i>	33,0	34,0	37,5	43,8	123
Article 39 <i>Requête en interprétation et statut de salarié</i>	95,0	210,0	160,0	315,1	95
Article 39 <i>Requête en modification d'accréditation</i>	85,0	90,0	121,7	126,8	407
Article 41 <i>Requête en révocation d'accréditation</i>	34,0	34,0	34,4	38,1	123
Article 45 <i>Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)</i>	46,0	46,0	56,5	61,2	131
Article 47.2 <i>Égalité de traitement par l'association</i>	148,0	163,0	205,2	272,7	527

Loi sur les normes du travail					
Articles 122 et 79.1 <i>Absence pour maladie, accidents ou autres</i>	255,0	281,5	286,9	366,8	606
Articles 122, 79.7 et 79.8 <i>Responsabilités familiales ou parentales</i>	249,5	281,5	289,0	375,6	54
Articles 122, al. 1 (1) à (3), (5), (6), (8) et (9) <i>Plainte de congédiement - général</i>	259,0	316,0	320,2	439,8	781
Article 122.1 <i>Mise à la retraite (âge, années de service)</i>	1 183,0	1 876,0	1 183,0	1 876,0	1
Article 122, al. 1 (4) <i>Salariée enceinte</i>	272,0	309,0	324,3	391,7	60
Article 123.6 <i>Harcèlement psychologique</i>	263,5	334,5	353,5	507,4	532
Article 124 <i>Congédiement sans cause juste et suffisante</i>	259,0	311,5	343,7	473,0	1 480

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VP des relations du travail.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP153

Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.

Cette question ne s'adresse qu'à la Vice-présidence des relations du travail.

En date du 31 janvier 2025 : le Tribunal compte 28 postes (ETC) de conciliateurs à la Vice-présidence des relations du travail. Toutefois, l'équivalent de 3 ETC s'acquittent notamment de fonctions de gestion et de formation.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP154

Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division des relations du travail.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, les conciliateurs de la Vice-présidence des relations du travail ont tenu 1 464 séances de conciliation visant 2 094 dossiers, soit une moyenne de 84 dossiers traités par conciliateur.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 25 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP155

Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2024-2025.

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

Il n'y a eu aucun pourvoi en contrôle judiciaire concernant des décisions de la Division des services essentiels notifié au TAT.

SOURCE : Direction des services juridiques

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 4 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP156

Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2024-2025, par secteur d'intervention.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, la Division des services essentiels a fermé 160 dossiers, dont 21 de façon administrative, 8 par désistement et 4 par accord/règlement. Les 127 dossiers fermés par décision se répartissent comme suit :

	SERVICES PUBLICS	SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	FONCTION PUBLIQUE
Assujettissement d'un service public	79		
Évaluation des services essentiels	42		
Avis de grève ou de lock-out non conformes		1	
Mesures de redressement	1	2	2
Autorisation de dépôt à la Cour supérieure			
TOTAL DES DOSSIERS	122	3	2

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP157

Mesures de réparation imposées pour 2024-2025.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, il n'y a eu aucune mesure de réparation imposée par la Division des services essentiels.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP158

Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Nombre de dossiers ouverts et nature des dossiers :

Lois	Recours	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
LATMP	Bureau d'évaluation médicale	5 352
	Délais	1
	Diagnostic médical	2 142
	Financement	6 112
	Indemnités	4 933
	Prestations	610
	Lésions professionnelles	15 594
	Mesures disciplinaires	88
	Réadaptation	731
	Autres - LATMP	95
	Total LATMP	35 658
LSST	Avis de correction	89
	Délai	4
	Droit de refus	2
	Inspections	4
	Mesures disciplinaires	10
	Ordonnances	2
	Retrait préventif	16
	Autres - LSST	3
	Total LSST	130
Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	0
Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	0
Total		35 788

	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
Délai moyen de traitement	472
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	381

Le délai moyen de traitement des dossiers se calcule de la date d'ouverture à la date de fermeture, et ce, peu importe le type de fermeture (désistement, décision rendue à la suite d'une audience ou d'un accord en conciliation, etc.). Ce délai inclut les délais occasionnés par les remises d'audiences et les dossiers suspendus.

Le délai moyen de traitement imputable au Tribunal exclut les délais occasionnés par les remises d'audiences et les suspens demandés par les parties.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP159

Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, la nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2024-2025.

DÉLAI MOYEN ENTRE LA RÉCEPTION D'UNE CONTESTATION ET LA DÉCISION RENDUE À LA SUITE D'UNE AUDIENCE

2024-2025

	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	14,8 mois (449 jours)
Délai moyen total de traitement	19,8 mois (601 jours)

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP160

Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2024-2025.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Le paritarisme au sein de la Commission des lésions professionnelles a été aboli le 1^{er} janvier 2016 par l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail* (RLRQ, c. T-15.1). Depuis cette date, il n'y a plus de représentants patronaux et syndicaux au Tribunal administratif du travail.

Liste des assesseurs – Honoraires et frais :

Le TAT est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le juge administratif dans des dossiers complexes. Le TAT a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1) et il doit également faire appel à des assesseurs contractuels. Le tableau suivant présente le montant des honoraires et des frais de déplacement versés aux assesseurs contractuels pour la période indiquée.

	01-04-24 au 31-01-25
Frais et honoraires des assesseurs contractuels	418 290 \$

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP161

Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Voici les résultats pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

Nombre de conciliateurs au 31 janvier 2025	64
Nombre de dossiers dans lesquels les parties ont conclu un accord par la suite entériné par le tribunal	4 799
Nombre de transactions conclues entre les parties en vertu du <i>Code civil du Québec</i>	7 244

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION : Direction des ressources humaines

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP162

Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Division de la santé et de la sécurité du travail a enregistré 22 486 désistements :

- 8 872 de ces désistements (soit 39,5 %) découlent d'une activité de conciliation;
- 13 614 de ces désistements (soit 60,5 %) sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé le Tribunal du retrait de sa contestation.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP163

Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2024 au 31-01-2025
Nombre de remises demandées*	
• Par les employeurs	2 626
• Par les travailleurs	1 400
• Par le TAT **	15

* Ces chiffres représentent le nombre de demandes de remise et non le nombre d'audiences remises, puisqu'une audience porte souvent sur plus d'un dossier.

** Le TAT ne demande pas de remise, mais il lui arrive à l'occasion d'annuler une audience déjà fixée.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP164

Nombre d'avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2024-2025.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2024 au 31-01-2025
Nombre d'avis émis par le BEM et ayant fait l'objet d'une contestation	1 513
Nombre de ces avis ayant été renversés	170

Le Tribunal calcule cette donnée en fonction du nombre de dossiers visant un avis du BEM.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP165

Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2024-2025.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Les tableaux suivants présentent le pourcentage des décisions qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

FINANCEMENT

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS*	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2024 au 31-01-2025	01-04-2024 au 31-01-2025
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	0	1 144
Décisions accueillant les requêtes	0	543 (47,5%)
Décisions accueillant en partie les requêtes	0	81 (7,1%)
Décisions rejetant les requêtes	0	520 (45,5%)

* Les travailleurs ne peuvent contester les décisions rendues en matière de financement (cotisation des employeurs, classification des entreprises, imputation des coûts).

PREVENTION ET INDEMNISATION

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2024 au 31-01-2025	01-04-2024 au 31-01-2025
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	2 208	992
Décisions accueillant les requêtes	828 (37,5%)	334 (33,7%)
Décisions accueillant en partie les requêtes	152 (6,9%)	81 (8,2%)
Décisions rejetant les requêtes	1 228 (55,6%)	577 (58,2%)

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP166

Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2024-2025.

Les statistiques qui suivent présentent les plaintes reçues par le Tribunal administratif du travail entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 ainsi que celles dont le sort fut décidé au cours de cette période, bien qu'elles aient été déposées lors de l'exercice précédent. La plainte qualifiée de fondée est celle qui requiert ou aurait pu requérir une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsqu'aucune intervention n'apparaît nécessaire ou utile. Les plaintes irrecevables sont celles qui ne rencontrent pas les conditions d'ouverture.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, le TAT a enregistré 44 plaintes. De plus, il n'a pas finalisé le traitement de plainte déposée lors de l'exercice précédent.

MOTIFS	Plaintes non fondées	Plaintes fondées en partie	Plaintes fondées*	Plaintes irrecevables	Plaintes en cours	Plaintes abandonnées	TOTAL
DÉCISION (CONTENU)	1			9			10
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	5	1	1		1		8
MISE AU RÔLE / ÉTAT DU DOSSIER	6		1	1			8
COMPORTEMENT DU PERSONNEL ET QUALITÉ DES SERVICES	4	1	2				7
AUDIENCE	1	1		1			3
CONCILIATION							
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS							0
AUTRES				3			3
LANGUE	1						1
PLAINTÉ DÉONTOLOGIQUE	1			2			3
PLAINTÉ CONTRE REPRÉSENTANTS				1			1
TOTAL :	19	3	4	17	1	0	44

SOURCE : Service des plaintes

COLLABORATION : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 18 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP167

Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.

Voici la ventilation des sommes allouées pour 2024-2025 :

CNESST	94 080 000 \$
Ministre du Travail	5 625 900 \$
RBQ	33 700 \$
CCQ	984 300 \$
CMMTQ	33 700 \$
CMEQ	33 700 \$

SOURCE : Direction des ressources financières et matérielles

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP168

Les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches et sondages au sujet du projet de loi 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.

Le Tribunal administratif du travail n'a fait aucune étude, analyse, recherche ou sondage concernant le projet de loi n°89.

Aucun crédit n'a été dédié au Tribunal concernant ce projet de loi.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION : Direction des services juridiques

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 20 mars 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP169

Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2024-2025 veuillez fournir :

- a) Les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT,
- b) Le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste ;
- c) Les dettes engendrées par le Tribunal,
- d) Le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter,
- e) Les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal

a) Les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT

Aucun crédit supplémentaire n'a été accordé au TAT.

b) Le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste

Aucun poste supplémentaire n'est à combler.

c) Les dettes engendrées par le Tribunal

Aucune dette n'a été engendrée par le TAT.

d) Le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter

Le TAT s'est vu octroyer de nouveaux recours en 2024-2025 :

Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs : **aucune** plainte en matière de représailles n'a été déposée au TAT en vertu de l'article 122 al.1 (21) de la LNT.

Loi modernisant l'industrie de la construction : **aucun** recours en cas de manquement, par l'une ou l'autre des parties aux négociations, à l'obligation de négocier avec diligence et bonne foi n'a été déposé au TAT.

Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives : **aucune** plainte en matière de représailles n'a été déposée au TAT.

Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure : **7** recours ont été déposés au TAT concernant les modifications apportées au régime de représentation syndicale applicable aux associations de salariés de la SQL.

Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail : **1** plainte pour le motif que la personne salariée a fait un signalement concernant une conduite de harcèlement psychologique commise envers une autre personne ou a collaboré au traitement d'un signalement ou d'une plainte portant sur une telle conduite (art. 122 al.1 (2.1)) a été déposée au TAT.

Bien qu'il ne s'agisse pas de nouveaux recours, le Tribunal identifie dorénavant les dossiers comprenant des allégations de violence à caractère sexuel afin d'en assurer un traitement conformément aux *Orientations en matière de traitement des affaires qui comportent des allégations de violence à caractère sexuel*. Le Tribunal a identifié, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, **221** dossiers comprenant de telles allégations.

e) Les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal

Aucun besoin supplémentaire n'a été nécessaire.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 1^{er} avril 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP170

Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.

Nous vous référons à la réponse fournie à la question RP165.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 1^{er} avril 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP171

Nombre de plaintes formulées en 2024-2025 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

Cette question vise la Division des relations du travail.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 2 plaintes découlant de l'article 47.2 de la Charte de la langue française ont été formulées au Tribunal.

SOURCE : Direction adjointe du pilotage et du soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 1^{er} avril 2025